

C'EST L'ANNIVERSAIRE de la Sécurité routière

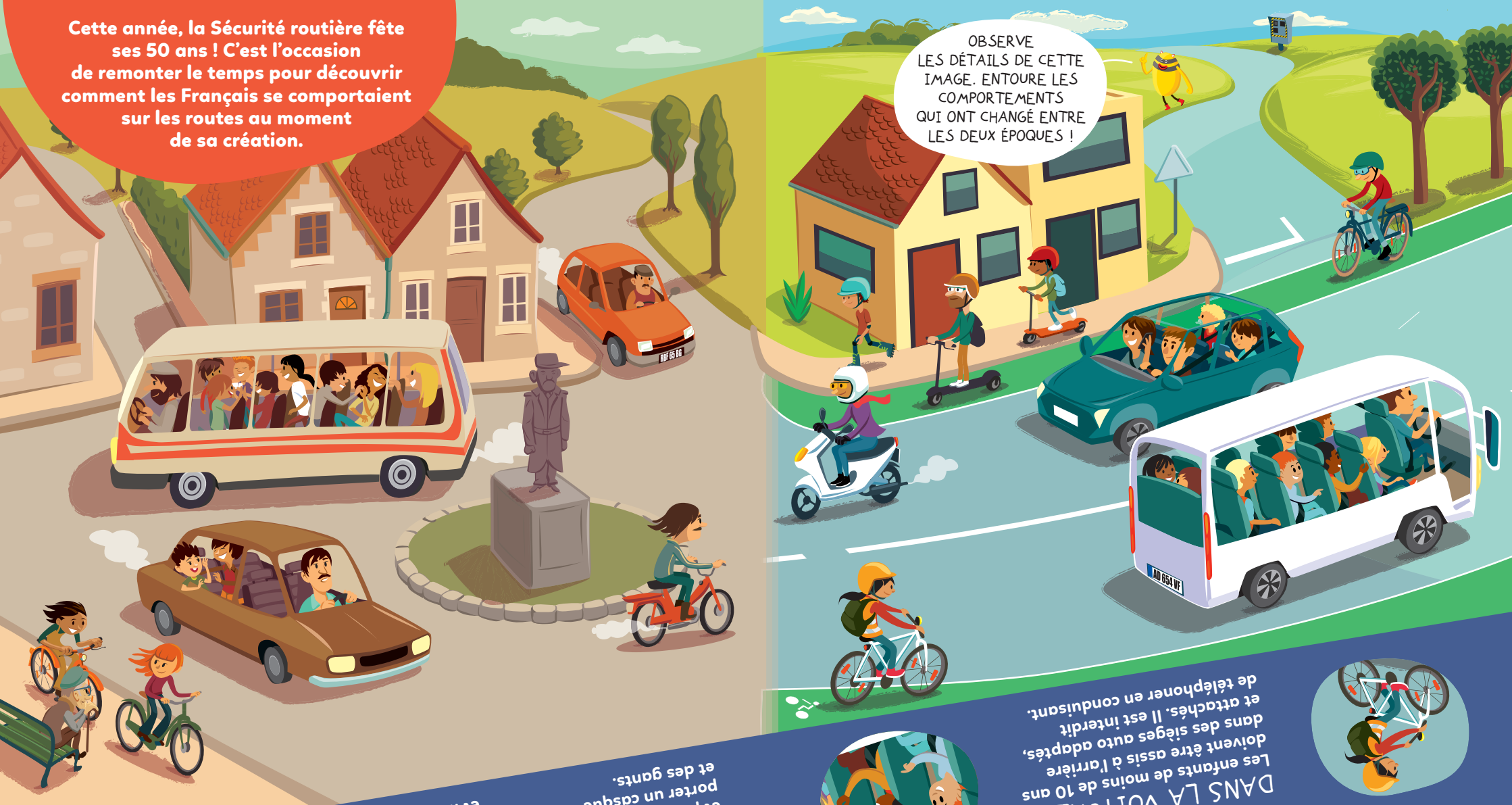
Depuis 50 ans, la Sécurité routière agit
pour réduire le nombre d'accidents sur la route.
Elle mène des actions pour que les automobilistes,
les motards, les cyclistes, les piétons et les conducteurs
de trottinette adoptent les bons
comportements.



avec
elliot
le Pilote

sécurité
routière vivre,
ensemble

Cette année, la Sécurité routière fête ses 50 ans ! C'est l'occasion de remonter le temps pour découvrir comment les Français se comportaient sur les routes au moment de sa création.



SUR LES ROUTES
Des radars sont installés le long des routes pour contrôler la vitesse des conducteurs.



ET AUSSI...
Certains moyens de transport n'existaient pas en 1972 ! Par exemple, la trottinette électrique ou les rollers en ligne. Et les voitures, autobus et motos ont bien changé eux aussi !

À MOTO
Les conducteurs et passagers doivent porter un casque et des gants.



DANS L'AUTOCAR
Les passagers doivent être assis et avoir leur ceinture de sécurité attachée.



DANS LA VOITURE
Les enfants de moins de 10 ans doivent être assis à l'arrière dans des sièges auto adaptés, et attachés. Il est interdit de téléphoner en conduisant.

À VÉLO
Les enfants de moins de 12 ans doivent porter un casque. À partir de 8 ans, il est interdit de circuler sur le trottoir.



Les nouvelles règles mises en place par la Sécurité routière depuis 1972 ont petit à petit changé les comportements. Grâce à celles-ci, il y a beaucoup moins d'accidents et les routes sont plus sûres pour tous les usagers !

Depuis 50 ans, la Sécurité routière définit des règles afin que tous les usagers de la route circulent en sécurité. Voici quelques dates marquantes qui ont changé les comportements des Français...



1972

La **Sécurité routière** est créée !

1974

Les **limitations de vitesse** sont abaissées : il faut désormais rouler à 130 km/h maximum sur les autoroutes, 110 sur les 2x2 voies, 90 sur les autres routes.



1975

En 1975, **porter un casque** est désormais **obligatoire** pour tous les **conducteurs de deux-roues motorisés** en ville et à la campagne.



1979

Le **port de la ceinture** est **obligatoire** à l'avant des véhicules. Elle devient aussi obligatoire à l'arrière.



1990

En ville, la vitesse limite est abaissée à 50 km/h.



1992

Tous les **enfants âgés de moins de 10 ans** doivent être installés sur des **sièges auto** adaptés à leur taille.



2003

Le **premier radar automatique** est installé en France, en région parisienne.



2008

La nuit ou par très mauvais temps, les **cyclistes** doivent porter un **gilet rétro réfléchissant** pour circuler à vélo en dehors des villes.



2017

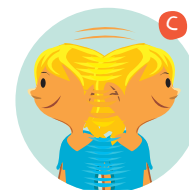
Tous les enfants âgés de **moins de 12 ans** doivent porter un **casque à vélo**.



QUEL PARCOURS !

JEUX

CES IMAGES SONT MÉLANGÉES. REMETS LES ÉTAPES DANS LE BON ORDRE POUR QUE LÉO DESCENDE DU BUS ET TRAVERSE LA RUE EN TOUTE SÉCURITÉ !



TA RÉPONSE : _ _ _ _ _



Solution : F, A, D, B, C, E.

LE SAIS-TU ?

Les passages piétons existaient déjà il y a 50 ans... En réalité, les ancêtres des célèbres bandes blanches sont apparus il y a plus de 2 000 ans, chez les Romains ! À l'époque, ils étaient faits de pierres surélevées par rapport à la route.

NORA S'EST PRÉPARÉE POUR FAIRE UNE SORTIE À VÉLO. OBSERVE-LA BIEN : ENTOURE CE QUI NE VA PAS DANS SON ÉQUIPEMENT ET SUR SON VÉLO !

LE SAIS-TU ?

Il y a 50 ans, les vélos étaient déjà éclairés ! En fait, les éclairages sont arrivés dès l'apparition des premiers vélos à pédales, dans les années 1860. À l'époque, il n'y avait pas d'ampoules, mais des lanternes à bougie !



Solution : l'attache du casque n'est pas fermée ; il manque un feu de position (lumière) à l'arrière ; le pneu avant est dégonflé ; il manque un avertisseur sonore ; Nora pourrait aussi porter un vêtement rétro réfléchissant.

Depuis la création de la Sécurité routière il y a 50 ans, les moyens de transport ont bien changé. De nouveaux véhicules sont apparus, à roulettes ou électriques !

RALENTIS LORSQUE TU ARRIVES AU NIVEAU D'UNE SORTIE DE GARAGE OU DE PARKING. VÉRIFIE QU'UNE VOITURE N'EN SORT PAS AVANT DE PASSER !

SORTIE DE GARAGE

PROTÈGE TA TÊTE AVEC UN CASQUE ATTACHÉ. TU PEUX AUSSI PROTÉGER TES MAINS, TES COUDÈS ET TES GENOUX.

LORSQUE TU ROULES SUR LE TROTTOIR, DESCENDS DE TA TROTINETTE S'IL Y A BEAUCOUP DE PIÉTONS. POUR TRAVERSER LA RUE, TU DOIS ÉGALEMENT DESCENDRE DE TA TROTINETTE. LÀ ENCORE, N'OUBLIE PAS TON CASQUE ! MÊME EN ALLANT DOUCEMENT. TU PEUX TE FAIRE MAL EN TOMBANT. POUR ÊTRE BIEN VISIBLE, TU PEUX PORTER UN GILET RÉTRORÉFLÉCHISSANT.

On appelle "EDPM" les véhicules électriques comme la trottinette électrique, le gyropode, l'hoverboard ou la monoroue : cela signifie "engins de déplacement personnel motorisés".

Ils sont en effet équipés d'un petit moteur électrique qui permet de se déplacer sans trop se fatiguer ! Mais à leur bord, il faut redoubler de vigilance !

Attention, tu dois avoir 12 ans minimum pour en conduire un.

Le bon équipement



Les bons usages des EDPM :

- > 12 ans au minimum
- > 1 personne à la fois : interdit de transporter un passager !
- > Casque audio, écouteurs et téléphone interdits
- > Trottoirs interdits
- > Attention aux autres usagers de la route autour de toi !
- > Pas au-delà de 25 km/h

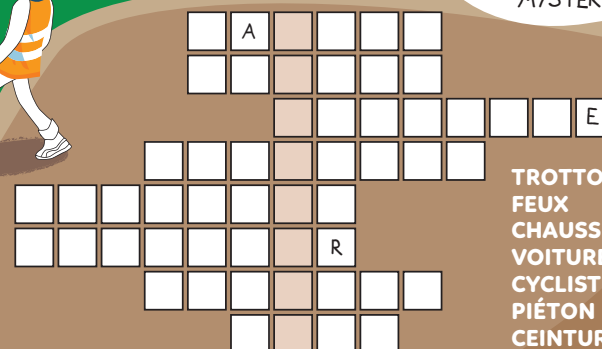
LE SAIS-TU ?

En 1972, les phares des voitures étaient jaunes et ils éclairaient à 100 mètres de distance au maximum, contre 500 mètres aujourd'hui ! C'est un progrès très important, car un bon éclairage permet de voir un danger même quand on est loin, et aussi d'éclairer les autres usagers de la route, comme les cyclistes ou les piétons !

JEUX

LA NUIT EST TOMBÉE. REDONNE DES COULEURS AUX PERSONNAGES ET AUX VÉHICULES. POUR LES ÉCLAIRAGES DES VOITURES, VÉLO ET SCOOTER, COLORE LES FEUX AVANT EN JAUNE ET LES FEUX ARRIÈRE EN ROUGE.

PLACE CHAQUE MOT AU BON ENDROIT DANS LA GRILLE POUR TROUVER LE MOT MYSTÈRE.



TROTTOIR
FEUX
CHAUSSÉE
VOITURE
CYCLISTE
PIÉTON
CEINTURE
CASQUE

Solution : SÉCURITÉ

LE SAIS-TU ?

La Sécurité routière a été créée en 1972, car, cette année-là, il y avait eu énormément d'accidents sur les routes, avec beaucoup de morts (18 034) et de blessés (386 874). Il fallait agir ! Ouf, grâce à la Sécurité routière et aux efforts de tous, les accidents ont beaucoup diminué !

JEUX

OBSERVE CES PANNEAUX DE SIGNALISATION, PUIS INDIQUE À QUELLE SIGNIFICATION ILS CORRESPONDENT.



A _



B _



C _



D _



E _



F _



G _

1
SENS INTERDIT

2
INTERDIT AUX VÉLOS

3
OBLIGATION DE TOURNER À DROITE

4
OBLIGATION DE S'ARRÊTER

LE SAIS-TU ?

La forme des panneaux en France donne un indice sur leur signification.

 = OBLIGATION ou INTERDICTION

 = DANGER

 = INDICATION ou INFORMATION

5
PASSAGE POUR PIÉTONS

6
ATTENTION, SORTIE D'ÉCOLE

7
OBLIGATION DE ROULER SUR PISTE CYCLABLE

Solution : A/7 ; B/6 ; C/3 ; D/5 ; E/4 ; F/1 ; G/2

Réalisé par Bayard Media Développement, en partenariat avec Astrapi, pour la Sécurité routière.

Coordination : Adélaïde Jeanson (adelaide.jeanson@bayardmedia.fr). Texte : Pauline Payen. Maquette : Laurence Madeleine McCormack.

Illustrations : David Thiolon. Correction : Marie Roos. Imprimerie DEJA LINK, Juin 2022